

**Circonscription de Château-Chinon  
Nivernais Morvan**

Château-Chinon, le 26 août 2021

Affaire suivie par :  
Florence Guillen

L'inspectrice de l'Éducation nationale  
de la circonscription de Château-Chinon  
Nivernais Morvan

Tél : 03 86 85 04 67  
Mél : ien58cha@ac-dijon.fr

2 Place Saint Christophe  
58120 Château-Chinon

à

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs  
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants

Mesdames et messieurs les enseignantes et  
enseignants spécialisés et psychologues des RASED

### **NOTE D'INFORMATION : RENTRÉE 2021**

(les directeurs veilleront à la diffusion de cette note par voie électronique )

Ravie d'arriver sur la circonscription de Château-Chinon Nivernais Morvan, j'espère que la coupure estivale a permis à chacune et chacun d'entre vous de se ressourcer.

L'équipe de circonscription est heureuse de vous retrouver et se tiendra à vos côtés tout au long de cette année scolaire. Je souhaite à tous une bonne pré-rentree ce mercredi 01 septembre 2021.

➤ **EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION**

✓ **L'équipe de circonscription Château-Chinon Nivernais Morvan**

IEN:	Madame Virginie SPARTA
CPC généraliste:	Madame Angélique DUCRET
CPC EPS:	Monsieur Philippe CHARLEUX
Secrétaire :	Madame Florence GUILLEN
E Run :	Madame Magali JEANNIN

**Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :**

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	: 7h45/12h30 - 13h30/17h30
Mercredi	: 7h45/12h00
Tél Secrétariat de circonscription	: 03.86.85.04.87

COURRIEL : [ien58cha@ac-dijon.fr](mailto:ien58cha@ac-dijon.fr)

✓ **Enseignante référente :**

Madame Catherine GUILLAUMIN : 06 08 02 93 64  
Monsieur Claude RENAUD (antenne IME Guipy)  
Madame Océane MORI (SEGPA)

➤ **Organisation des secteurs de RASED**

Le redécoupage qui suit les secteurs des nouvelles circonscriptions sera expérimenté cette année. Le voici :

RASED Château-Chinon	RASED Corbigny
ALLIGNY EN MORVAN ARLEUF BLISMES CERCY LA TOUR CHARRIN CHATEAU-CHINON CHIDDES DOMMARTIN DUN SUR GRANDRY FOURS LUZY MILLAY MONTIGNY EN MORVAN MOULINS-ENGILBERT MOUX REMILLY SAINT HONORE LES BAINS VANDENESSE	ALLUY BICHES BRASSY BRINAY BRINON SUR BEUVRON CERVON CHATILLON EN BAZOIS CORBIGNY DUN LES PLACES EPIRY GACOGNE GOULOUX GUIPY LORMES MONTREUILLON MONSAUCHE LES SETTONS NUARS OUROUX EN MORVAN PAZY SAINT ANDRE EN MORVAN SAINT REVERIEN SARDY LES EPIRY TANNAY TEIGNY

➤ **PRIORITES DE RENTREE :**

**La circulaire de rentrée** parue au BO du 23/06/21 identifie quatre dimensions essentielles :

- L'Ecole comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général ;
- L'Ecole comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossée aux valeurs de la République et à une culture humaniste ;
- L'Ecole comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'Ecole inclusive,
- L'Ecole comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

Vous pouvez retrouver la totalité de la circulaire à partir du lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>

➤ **FORMATION CONTINUE : Animations pédagogiques**

Ce temps de formation continue est désormais décliné de manière pluriannuelle pendant 6 ans.

Il repose sur le principe que tout enseignant doit bénéficier du plan national français et du plan national mathématiques sur cette pluri annualité.

Les modalités des animations pédagogiques doivent donc tenir compte de ce principe.

En 2020/2021, le département a fait le choix du cycle 3 pour ces deux plans nationaux. Ces enseignants auront donc le choix entre différentes formules pour 12 des 18 heures attribuées aux animations pédagogiques.

## Cycle 1

	Sept/Oct.	Nov/Déc.	Jan/Fév.	Mars/Avril	Mai/juin
Formation continue	Présentation du programme consolidé de l'école Maternelle 3h distanciel	Résolution de problème « Formes et grandeurs » Capsule vidéo Nicolas Bostel, PINSPE 3h distanciel	Résolution de problème « Problèmes numériques » Nicolas Bostel, PINSPE 3h présentiel	Accompagnement du guide « Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle » 3h présentiel + 3h in situ	Vers les activités athlétiques à l'école maternelle : courir, sauter, lancer 3h présentiel

Ajouté à cela, un projet départemental qui sera développé à la rentrée 2021 « La fabriqu'à livres » et dont vous trouverez le lien ci-dessous. Des informations complémentaires vous seront données à la rentrée :

<https://view.genial.ly/60dd91a6533a900de691292f>

## Cycle 2

Les enseignants de cycle 2 vont suivre cette année pour moitié soit le plan national mathématiques soit le plan national français.

## Cycle 3

### ➤ 12 heures consacrées au français et aux mathématiques

Il s'agira de rendre les enseignants acteurs de leur formation continue en leur laissant le choix entre différentes formules **12 h mathématiques et/ou français**

Pour les enseignants qui ont l'année scolaire passée bénéficié d'un plan mathématique ou français, deux possibilités :

- 1- Poursuite de la réflexion engagée lors des constellations 2020-2021 ;
- 2- Travail en équipe ou en individuel sur la base de parcours M@gistère et/ou autres ressources en mathématiques et/ou en français

### ➤ 6 heures présentées dans le tableau ci-dessous

Circonscriptions	Arts visuels Philippe Thémiot	Education musicale Corinne Augendre	Attention et mémorisation Conseillers pédagogique ASH
Nevers 1		X	
Nevers 2			X
Nevers 3	X		
Clamecy Val de Loire	X		
Château-Chinon Nivernais Morvan		X	

Philippe Thémiot : « La pratique du dessin » 3 h présentiel et 3 heures distanciel

Corinne Augendre : « Pratiquer pour faire pratiquer » 3 heures « Musique et LVE » 3 h

Caroline Daoust, Alexandre Michon, Fabien Rochette « Attention et mémorisation » 2 fois 3 heures

Ce bloc de 6 heures du plan de formation continue sera, à l'instar des plans maths et français, déployé de manière pluri-annuelle dans les circonscriptions avec alternance des domaines disciplinaires et des thématiques.

Pour Château-Chinon Nivernais Morvan, une liste d'enseignants sera établie par la circonscription pour qu'ils puissent en alternance bénéficier des deux modules de formation.

### ➤ DIVERS :

- **Journée du sport scolaire** : elle aura lieu le mercredi 23 septembre à Saint Saulge.

- **Séances d'agrément :**

Natation	Cyclo	Canoë Kayak
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 14 septembre matin à Decize</li> <li>➤ 7 septembre après-midi à Imphy</li> <li>➤ 11 septembre matin à Aquabalt (écoles de Nevers et Varennes-Vauzelles)</li> <li>➤ 14 septembre à St Honoré les Bains</li> <li>➤ 20 septembre à Château-Chinon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Journée cyclo le 10/09 à Nevers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vendredi 04 septembre : test d'activité nautique pour les élèves</li> <li>➤ Samedi 05 septembre matin : séance d'agrément</li> </ul>

- **L'U.S.E.P.** poursuit ses activités : vous pouvez vous renseigner auprès du Comité USEP et du Conseiller Pédagogique EPS. Un stage de formation animateur est prévu au plan de formation départemental.
- **Sécurité dans les écoles :** la sécurité des écoles et des établissements scolaires est une priorité absolue. Dès la prérentrée, tous les personnels de l'école devront connaître le plan particulier de mise en sécurité (PPMS). Les parents d'élèves seront informés des mesures prises lors des réunions de rentrée.

Trois guides ont été élaborés pour accompagner les directeurs et leurs équipes :

- le guide des directeurs d'école ;
- l'annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes ;
- le guide des parents d'élèves.

Vous les trouverez sur le site du ministère :

[http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des\\_guides\\_pour\\_accompagner\\_la\\_communaute\\_educative](http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des_guides_pour_accompagner_la_communaute_educative)

- **Evaluations nationales :**

### Evaluations nationales 2021-2022

**Les évaluations CP** sont des évaluations nationales qui s'adressent à tous les élèves du CP.

Ces évaluations se déroulent en 2 temps au cours de l'année scolaire.

Les évaluations de début d'année se tiennent du lundi 13 septembre au vendredi 24 septembre 2021. Elles permettent d'identifier les besoins des élèves. Ces évaluations offrent la possibilité pour chaque enseignant d'affiner les informations fournies par la synthèse des compétences de chaque élève établie en fin de grande section de maternelle. Un second temps d'évaluation à mi-parcours doit se tenir entre le lundi 17 janvier et le vendredi 28 janvier 2022. Il s'agit d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés.

Pour chacune de ces deux sessions, il revient à chaque enseignant de définir le calendrier de passation pour sa classe dans le respect des créneaux fixés ci-dessus. Afin de ne pas surcharger les élèves, il est recommandé l'étalement des épreuves sur des demi-journées distinctes.

### Modalités

Ces évaluations de début CP se composent de cinq séquences de 8 à 12 minutes chacune : trois en français et deux en mathématiques. Chaque élève recevra un seul livret. Pour la passation de chaque séquence, le professeur prend appui sur un protocole spécifique qui lui est fourni dans un guide.

<https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp>

## Les évaluations pour les élèves de CE1

Chaque évaluation se compose de cinq séquences : trois en français (deux séquences collectives de 12 et 13 minutes et une séquence individuelle de lecture de deux fois une minute) et deux séquences en mathématiques de 15 minutes. Pour la passation de chaque séquence, l'enseignant prend appui sur un protocole dédié qui permet d'obtenir une mesure objective.

[https://eduscol.education.fr/2298/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-ce1?menu\\_id=2987](https://eduscol.education.fr/2298/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-ce1?menu_id=2987)

Vous trouverez les cahiers élèves et guides professeurs en suivant les liens ci-dessus.

### Relations avec les parents

#### Elections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles

Dates du scrutin : pour l'année scolaire 2021-2022, les élections se tiendront le vendredi 8 octobre 2021.

Rappel des modalités de vote : dans le premier degré, le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. Les votes sont personnels et secrets.

Vous trouverez un outil d'accompagnement (calendriers indicatifs) en cliquant sur le lien suivant :

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/26/24/6/ensel127\\_annexe\\_1414246.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/26/24/6/ensel127_annexe_1414246.pdf)

- **Protocole sanitaire** :

#### Covid19 Mesures pour les écoles : protocole sanitaire

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2 sur une graduation allant de 1 à 4. Il convient en effet de préparer toutes les éventualités.

A ce titre, les écoles et les établissements mettront en place un plan de continuité pédagogique pour assurer la continuité des apprentissages dans l'hypothèse où la circulation particulièrement active du virus ou toute autre situation obligerait à prendre des mesures ciblées (fermeture ponctuelle ou réduction de la jauge des élèves accueillis). Ce plan comportera un volet organisationnel, un volet pédagogique et un volet numérique.

## ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• <b>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</b></li> <li>• <b>Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</b></li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et <b>les élèves à compter du collège</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation des regroupements importants</b></li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et <b>les élèves à compter de l'école élémentaire</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire <b>et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire <b>et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas de restriction</b> à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en <b>intérieur pour les activités de basse intensité</b> compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation</b> de 2 mètres</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Écoles</b> : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li> <li>• <b>Collèges et lycées</b> :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li> <li>- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li> </ul> </li> </ul>			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

### • Continuité pédagogique :

Dès lors qu'une classe –ou une école –est fermée, la continuité pédagogique devra être assurée. Aussi chaque école doit élaborer un plan de continuité pédagogique.

Ce plan, travaillé et formalisé en équipe, devra faire l'objet d'une information aux familles.

Vous trouverez :

- en pièce jointe, une annexe élaborée par M.Boulade, référent directeur, vous proposant quelques pistes de réflexion,
- sur le site EDUSCOL, à l'adresse <https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique>, des ressources permettant de construire un document de référence.

- Ecole maternelle

### **Rentrée échelonnée**

Pour les élèves de toute petite section, l'accueil se déroulera les jeudi 2 et vendredi 3, lundi 6 et mardi 7 exclusivement.

### **Mémento obligation vaccinale**

A la demande du groupe directeurs, un document récapitulatif a été rédigé. Il a pour vocation de vous aider à vous repérer dans les différentes vaccinations obligatoires. Il a été adressé à toutes les dans la note de service de fin d'année.

### **Collation à l'école maternelle**

La collation à l'école maternelle doit avoir disparue depuis plusieurs années. Les professionnels de santé relèvent qu'aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants.

Compte tenu des conditions de vie des familles, il peut être envisagé de proposer aux élèves une prise alimentaire dès leur arrivée à l'école. Cette prise alimentaire devra éviter les apports en graisse et en sucre.

<https://view.genial.ly/60acc4db66b1c00d3fe3170f>

### **Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section.**

Une version actualisée et simplifiée du document à renseigner est jointe à cet envoi. Ce document (en pièce jointe) est à compléter deux fois par an et à adresser impérativement aux IEN de circonscriptions.

### **Projet Fabriqu'à livres**

Le pôle maternelle de la DSDEN 58 propose pour la prochaine rentrée scolaire un projet départemental autour du livre, des livres. Ci-dessous le lien afin que vous puissiez en découvrir la teneur et inscrire cette action dans vos projets annuels.

<https://view.genial.ly/60dd91a6533a900de691292f>

- Rentrée en musique

La circulaire de rentrée 2021 rappelle l'importance de l'éducation artistique et culturelle à l'école.

Dans cette perspective chaque école est invitée à organiser une rentrée en musique. « *Placer la rentrée sous le sceau des arts, et notamment de la musique, offre aux élèves la perspective d'une reprise collective et joyeuse* ».

Si vous le souhaitez-vous pourrez nous adresser, comme les années précédentes, quelques photos ou courtes vidéos qui illustreront vos actions sur le site de la DSDEN et celui des circonscriptions.

- Projets d'école

Les projets d'école sont à renvoyer avant le 30 septembre au secrétariat de la circonscription à l'adresse [ien58ash@ac-dijon.fr](mailto:ien58ash@ac-dijon.fr).

- Accueil des professeurs des écoles stagiaires

La circonscription accueille cette année 8 professeurs des écoles stagiaires qui seront toute l'année accompagnés par une équipe de suivi composé d'un maître formateur et d'un professeur de l'INSPE. Je compte sur vous pour leur réserver le meilleur accueil et de bonnes conditions pour leur entrée dans le métier.

J'adresse un mot de bienvenue aux enseignants qui rejoignent la circonscription de Château-Chinon Nivernais Morvan et plus particulièrement aux professeurs des écoles stagiaires.

Je vous remercie vivement de votre collaboration. L'équipe de circonscription reste à votre écoute sur ces différentes questions.

**L'Inspectrice de l'Éducation nationale  
de la circonscription de Château-Chinon Nivernais Morvan**

**Virginie SPARTA**

PJ. : - Demande d'aménagement du temps scolaire  
- Continuité pédagogique